distantes environnantes, est d'environ 11.000 fr.

M. Alfred Nys, secrétaire général adjoint de la Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales de la région du Nord, étudia ensuite les principales dispositions du règlement général d'administration publique du 5 avril 1929; il exposa successivement la question de l'affiliation des assurés à l'assurance obligatoire ou facultative; le fonctionnement de l'assurance facultative, les modalités de l'assurance spéciale pour les ménagères, le cas des assurés aux retraites ouvrières et paysannes, la nature de la présomption d'affiliation d'office pour les mutualistes, etc...

A la suite de ce rapport bourré d'indications pratiques, de nombreuses questions concernant certains cas particuliers furent également examinées.

Le secrétariat de la Fédération se tient à la disposition de tous les intéressés pour leur adresser gratuitement tous les renseignements désirables (écrire ou se rendre 27, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing, téléph. 18.43).

L'après-midi, une réunion analogue à celle de la matinée se tenait à Tourcoing, pour les groupes de Tourcoing et des communes limitrophes. Elle fut aussi suivie que celle de Roubaix, et le même programme s'y déroula.

La journée d'hier constitue une excellente journée de travail à mettre à l'actif de la Mutuelle « La Famille ».

Linge de Table. Léon Cuvelle, 73, r. Nain. 40310

LE DRAME DE LA RUE DU MOULIN

L'auteur des coups de couteau est arrêté

L'affaire de coups de couteau dont nous avons entretenu nos lecteurs hier, s'est éclaircie. Le blessé, M. Prosper Willoqueux, âgé de 34 ans, teinturier, domicilié à Hem, rue du Petit-Lannoy, impasse Saint-Pierre, n'avait fait que de vagues déclarations à M. Malot, commissaire de police de permanence. Aux questions qu'on lui posait pour connaître l'identité de ses agresseurs le blessé se bornait à répondre: « A quoi bon les punir? »

Néanmoins, l'enquête continua, très active, et le magistrat put reconstituer facilement l'emploi du temps de la victime dans la soirée de samedi.

Son travail terminé, Prosper Willoqueux se rendit dans un café, 48, rue du Moulin, où il passa une partie de la soirée. Puis, vers 20 h. 40, il quitta cet établissement avec l'intention de se rendre rue du Coq-Français, où s'arrête le tramway Mongy, qu'il devait prendre pour se rendre à Hem, où il habite.

Que se passa-t-il alors? On ne sait, puisque la scène n'eut aucun témoin et que le blessé se refusa à toute déclaration précise. Il prétendit simplement avoir eu une discussion bénigne avec ses amis de rencontre: une rixe survint, au cours de laquelle l'un de ses compagnons lui porta trois coups de couteau.

Gravement atteint, il se traîna jusqu'au café Jeanjean, 40, rue du Moulin, où il reçut les soins de M. le docteur Lekieffre, puis fut transporté à l'hôpital.

Ses blessures, notamment celle du ventre, sont très graves et à l'hôpital, on fait de sérieuses réserves sur les suites qu'elles peuvent comporter. A noter que le blessé porte de multiples tatouages sur le corps.

Rien que n'ayant que des données très vagues, M. Malot se mit en campagne et ne tarda pas à savoir que le blessé avait eu une légère discussion avec un consommateur dans le café où il avait passé la soirée, 48, rue du Moulin. Le magistrat connut rapidement le nom du consommateur, Théophile Sénéchal, âgé de 38 ans, domicilié 8, rue Beaurewaert, et bientôt celui-ci fut appréhendé. Il nia d'abord; mais à la suite d'une confrontation avec le blessé, il fut reconnu nettement par celui-ci comme étant l'auteur des coups de couteau.

Bien que persistant à nier, il a été gardé à la disposition de la justice. A noter que Sénéchal est un frandeur notoire.

M. Vandaele, le cafetier chez qui commença la dispute qui devait se terminer si tragiquement, a été interrogé par M. Malot. Il déclara que Willoqueux et Sénéchal se querellèrent dans son établissement mais leur discussion fut très légère et rien ne pouvait faire présager la suite.

Sénéchal sortit le premier et Willoqueux le suivit quelques instants plus tard. Le cafetier sortit à son tour pour fermer son établissement et vit un rassemblement devant le café Jeanjean. S'étant approché, il aperçut son client ensanglanté.

On se demande, dès lors, si l'agresseur n'attendit pas Willoqueux dans le couloir d'une courée voisine du café Vandacle et si le coups ne furent pas donnés là. On suppose que, blessé, Willoqueux aura néanmoins essayé de retourner chez lui, mais, ayant trop présumé de ses forces, il ne put aller plus loin que la rue Saint-Jean. Il sera alors retourné sur ses pas et entré au café Jeanjean.

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF PEUGEOT Vonsat, 90, Grande-Rue, Rx (T. 14.84). 37083

LA STATISTIQUE ANNUELLE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Au cours de l'année 1928, l'inspecteur du travail a effectué 813 visites dont 5 de nuit, dans les établissements industriels et commerciaux de la 4e section qui s'étend sur le territoire de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal.

253 mises en demeure ont été faites concernant l'application des règlements sur l'hygiène et la sécurité, le nettoyage des locaux de travail, etc., aération, évacuation des buées, gaz et vapeurs, aspiration des poussières, vestiaires, lavabos, protection des machines dangereuses, éclairage, chauffage et notamment sur la sécurité dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

829 contraventions ont été relevées, à savoir: industrie de l'alimentation, 46; industrie du bois, 21; travail des métaux, 47; bâtiment, 228; industries divers, 10.

La nature de ces contraventions se décompose de la façon suivante: décrets réglementant la durée du travail, 627; interdiction du travail des enfants la nuit, 7; repos hebdomadaire, 2; hygiène et sécurité des travailleurs, 99; emploi des ouvriers étrangers, 77; défaut de registre, livret, affichage, etc., 17.

L'inspecteur a en outre reçu pour les communes de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal, 13.226 avis d'accidents de travail qui se décomposent comme suit: moteurs, 40; transmissions, 137; machines-outils, 1.401; ascenseurs, grues, appareils de levage, 59; explosifs, poudre, dynamite, explosion de gaz, etc., 5; matières incandescentes, brûlantes, corrosives, 560; éboulements, chute d'objets, chocs et heurts, 2.547; chute de l'ouvrier, 1.963; manutention des fardeaux, 1.021; traction mécanique, conduites de vapeur, accidents causés par les animaux, 185; outils à la main, marteaux, haches, scies, etc., 712; électricité, 17; infection charbonneuse, 5; air comprimé, coup de pression, 1; causes diverses, 4.463.

Les suites des accidents: 12 morts, 195 incapacités permanentes, 13.014 incapacités temporaires de plus de quatre jours. Pour 5 accidents, les suites sont inconnues.

L'âge des victimes: 854 garçons en dessous de 18 ans, 395 filles en dessous de 18 ans, 1.867 filles de plus de 18 ans et femmes, 10.110 hommes adultes.

BEAU LOCAL AVENUE DE L'OPÉRA A PARIS à CÉDER. Bel entresol élevé, cinq fenêtres façade, six pièces pouvant convenir à commerce ou bureaux, toutes pièces indépendantes. Conditions intéressantes. Prendre adresse au bureau du journal. 92346

LE « CHORAL NADAUD » A MONS-EN-BARŒUL

Par suite des liens de grande camaraderie qui unissent ses membres aux dirigeants du « Choral Nadaud », le Comité organisateur des fêtes du cinquantième anniversaire de la fondation de la Fanfare de Mons-en-Barœul, qui eurent lieu dimanche, avait fait appel au concours de la belle société roubaisienne. L'Harmonie des Etablissements Agache de Péronchies, phalange d'artistes, y était également invitée.

Le Choral, à sa descente du tram, reçut les souhaits de bienvenue de M. Legay, vice-président de la Fanfare qui, en termes chaleureux, dit toute sa joie de recevoir ses chers amis et eut un mot particulier pour le vénéré maître Duysburgh, qui avait bien voulu diriger en personne sa chère société.

Au cours de la réception officielle qui eut lieu ensuite dans les salons de la Mairie, la municipalité remercia le « Choral Nadaud », son incomparable chef et son président, M. Jean Selle, d'avoir accepté de rehausser l'éclat des fêtes, et souligna que leur participation était un gage assuré de réussite.

Le concert donné par le Choral et par l'Harmonie commença à 16 h. 30; le Choral Nadaud exécuta deux œuvres de l'éminent compositeur belge Limnander: « Près du Port » et « Au Tombeau des Janissaires ». Nous n'insisterons pas sur le succès obtenu par le Choral Nadaud dans l'exécution de ces œuvres, l'ovation enthousiaste qui en accueillit la fin, témoigna suffisamment du plaisir éprouvé par la foule des auditeurs qui se pressaient dans le parc de M. Gras. M. Tiers, président de la Fanfare, remit une gerbe à M. Duysburgh, en le félicitant.

Une collation fut ensuite offerte aux chanteurs et, avant de prendre congé, le Comité redit encore toute sa gratitude pour l'appoint si précieux apporté au succès du cinquantenaire par le réputé « Choral Nadaud ».

TOILE Sole lav. dep. 5.95. 113, r. Industrie. 12836

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANCIENS DE L'INSTITUT TECHNIQUE

L'Association des Anciens étudiants de l'Institut Technique Roubaisien tiendra sa réunion générale annuelle le dimanche 2 juin, à 9 h. 30, dans la chapelle de l'Institut, une messe sera célébrée à la mémoire des membres défunts de l'Association. A 10 h. 15, séance de travail dans la grande salle de l'Institut. A 13 h., à l'Institution Notre-Dame des Victoires, banquet présidé par S. G. Mgr Liénart, évêque de Lille.

Les membres de l'Association qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion sont priés de le faire le plus rapidement possible.

Courroie « CUIRLIN » brev. S.G.D.G. Tél. 901. Fabr' Pierre Michon, 79, rue Gé-Chemin. 21374

UNE FÊTE AU SQUARE WIBAUX

Samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 juin, une grande fête de charité doublée d'une foire aux plaisirs organisée par le Comité officiel des fêtes du Fontenoy, au profit de son Arbre de Noël, aura lieu au Square Wibaux. Elle comprendra de nombreuses attractions foraines, concerts, exercices physiques, gymniques, ballets et concours de ballonnets doté de nombreux prix. Le virtuose accordéoniste Emile Vandersoupel qui vient de remporter un si magnifique succès au concours d'Iseghem (B.) se fera entendre le lundi 10, au Square, et le mardi au Cinéma Leleu, rue d'Alma, où se donnera à 19 h. 30, une séance cinématographique suivie d'une superbe tombola à laquelle participeront tous les acheteurs du programme de la fête. Ce programme sera mis en vente dans le courant de la semaine prochaine, au prix de 0 fr. 50, donnant droit à l'entrée de la foire aux plaisirs, ainsi qu'au cinéma.

Le Comité fait un pressant appel aux jeunes filles ainsi qu'aux jeunes gens, pour le concours qu'ils pourraient apporter dans la vente des programmes. S'inscrire au siège ou chez les membres du Comité. La distribution des places pour les forains au Square se fera le mardi 28 mai, à 15 h. Samedi 8 juin, de 15 à 20 h., braderie monstre, rue de Blanchemaille, de la rue Henri Carrette à la rue Isabeau.

MALADIES DES CHIENS. — Vous pouvez soigner vous même vos chiens avec les produits canicures Grimault. 15 spécialités pour toutes les maladies. Brochure gratuite A. Phie Corbeaux, 11 bis rue de Lannoy à Roubaix. 34557

FESTIVITÉS DU PILE, SARTEL ET DES TROIS-PONTS

Le Comité fait un pressant appel aux personnes susceptibles de pouvoir accompagner les sociétés étrangères participant aux festivités internationales des trois quartiers qui auront lieu le 30 juin. Ces personnes sont priées de s'inscrire aux adresses ci-dessous où tous renseignements leur seront fournis: pour le Pile, chez M. Faillie, 40, rue de Mons; pour le Sartel, chez M. Massé, ancien octroi du Sartel; pour les Trois-Ponts, chez M. Paul Equinet, carrière des Trois-Ponts.

Il est rappelé aux forains désireux de venir s'installer sur la place Carnot pour la durée de ces festivités, c'est-à-dire pour les 29 et 30 juin et le 1er juillet, qu'ils doivent se faire inscrire chez M. Segers, 28, rue du Pile.

Voyez les fascicules du Larousse Commercial à la Maison du Livre, 21, rue du Vieil-Abreuvoir (Tél. Roubaix 20.33). 39167

ECHOS DES FÊTES DU FRESNOY, MACKELLERIE, LUXEMBOURG

Le Comité remercie tous ceux qui aidèrent au succès de la fête par leur concours tant matériel que financier. Il informe également tous les concurrents de la course cycliste qui eut lieu, que le classement et la distribution des prix se feront la semaine prochaine, c'est-à-dire, jeudi 30 mai au plus tard. Pour le concours de ballonnets, le délai pour la rentrée des cartes est fixé au 1er juin et le résultat sera connu par la voie du « Journal de Roubaix ». Toutes les cartes qui ne seraient pas remises chez M. Maurice Kinnen pour cette date seront considérées comme nulles. Les prix pour le concours de décoration et d'étalage seront fixés à la même époque. Un concert, donné sous peu, précédera la grande tombola annoncée par les programmes; ceux-ci sont toujours en vente dans les dépôts jusqu'au jour de la tombola.

ON ANNONCE UN ÉTÉ TRÈS CHAUD. Faites poser des jalousies A. Toulet, 16 rue des Fabricants, Roubaix (Téléph. 279). 29235

Une scène de coups

Les agents de police Willaumez et Descune, du 1er arrondissement, ont été requis, rue de l'Ermitage, cour Billot, 23, à la suite d'une scène de violences. M. Jules Hennebelle, le locataire de cet immeuble, a été frappé à la figure et à la tête par un individu contre qui il a déposé une plainte. M. Malot, commissaire de permanence a été saisi de cette plainte.

Paul LEROY fabrique le meuble. 39251

Un vol dans une auto

M. Marcel Hanseux, 34 ans, négociant, demeurant rue de Roubaix, 98, à Tourcoing, a informé M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement qu'un malfaiteur avait enlevé de son auto qui était en stationnement samedi soir boulevard de Paris, un bouchon de radiateur et un coussin, le tout d'une valeur de 400 francs environ. Le service de la Sûreté a été chargé de découvrir l'auteur du vol.

Une scène de violences

M. Malot, commissaire de police de permanence, a rédigé un rapport à la charge des époux Delgrange, marchands de fromage, rue du Marquisat, pour violences exercées envers M. Auguste Destoop, boucher, rue Jean Jaurès. Cette scène de violences s'est produite dimanche matin vers 10 h.

M. Auguste WYDAUW, ex-employé de la maison Meyrignac, Madame Auguste, spécialité permanente Gallia, viennent d'ouvrir un Salon de Coiffure, 12 rue Saint-Georges à Roubaix. (Téléphone : 3957). 13999

Une rixe dans un tramway

M. Malot, commissaire de permanence, a ouvert une enquête sur une rixe qui serait survenue samedi, vers 20 h., dans la remorque d'un tramway C se dirigeant vers Lannoy.

Le receveur de cette remorque, M. Jean Daverton, aurait eu une altercation avec un voyageur, M. Robert Prez, électricien, domicilié 39, rue Edouard-Vaillant, fort Loridant, 16, et l'aurait invité à descendre de la voiture. Le voyageur qui se trouvait sur le marchepied, refusa et le receveur lui aurait envoyé alors des coups de pied dans l'estomac.

Rue de Lannoy, à hauteur de la rue Malplaquet, une nouvelle scène se produisit et le voyageur tomba sur la chaussée, où il resta évanoui. Relevé, il reçut les soins de M. le docteur Dispa. Le praticien ne releva que de légères blessures. Cette rixe aurait été provoqué par le refus du voyageur d'acquitter sa place. M. le commissaire de police de permanence continue son enquête.

UN MENSONGE DÉJEUNI. — Une ménagère de la rue Dampierre a déposé une plainte au commissariat de police de la place Chaptal, contre son mari, qui l'aurait rouée de coups.

M. Malot, commissaire de permanence, a ouvert une enquête.

RADIO-CLUB DU NORD DE LA FRANCE. — Ce soir, à 19 h. 30, au siège social, 55, rue Neuve, cours de préparation militaire par M. Druet. Lecture au son, manipulation, examen mensuel du groupe B.

WASQUEHAL

Ligue Patriotique des Françaises

La réunion annuelle de la Ligue patriotique des Françaises (paroisse St-Nicolas) aura lieu aujourd'hui 27 mai, à 17 h., dans la salle du patronage. Conférence de M. le chanoine Régent suivie du tirage de la tombola: billets de Lourdes et nombreux lots. Ouverture de la salle dès 16 h. 30.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aucune consultation de nourrissons n'aura lieu pendant la semaine courante.

WATTRELOS

La distribution du legs Leclerq-Huet

Dimanche à 11 h. 15, en la salle des fêtes de l'école Saint-Louis, a eu lieu, dans la plus stricte intimité, la première distribution du legs Leclercq-Huet.

Ce legs a été l'objet d'une des dernières pensées de M. Louis Leclercq-Huet, toujours préoccupé du bien-être de son personnel. Créateur et protecteur de nombreuses bonnes œuvres dont bénéficient ses collaborateurs et leurs familles, il a voulu avant de les quitter, leur laisser un souvenir durable de son attachement. Il a laissé une somme importante pour faire une distribution annuelle à ses collaborateurs les plus méritants en spécifiant que les administrateurs de la société Leclercq-Dupire seraient juges de la meilleure manière d'employer ce don.

MM. Leclercq, ne voulant pas être seuls à porter cette responsabilité, ont fait appel aux directeurs et employés de la société pour les aider.

Cette année, le choix du Comité s'est porté sur les familles nombreuses.

La distribution des primes était présidée par M. Louis Leclercq-Motte, entouré de MM. Marcel Leclercq-Masurel et Philippe Leclercq Lestienne et des membres du Comité.

M. Louis Leclercq-Motte, après avoir remercié M. le Doyen de Saint-Maclou d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette réunion toute familiale, dit combien il était étreint par l'émotion en présidant à l'exécution d'une des dernières volontés de son père.

Il évoqua la vie de travail et de bonté de M. Leclercq-Huet et particulièrement ses derniers moments.

« Jusqu'au dernier moment il a pensé aux autres plus qu'à lui-même. Sa mort a été vraiment la mort du juste. Il est parti complètement apaisé, comme pour un voyage, après avoir mis toutes ses affaires en ordre. Il n'a pas craint le terrible passage. Il s'est complètement abandonné à la miséricorde de Dieu. Il a certainement eu la fin qu'il désirait.

» Que sa fin, messieurs, soit une leçon pour tous. Si nous voulons mourir comme lui, sachons vivre comme lui, en faisant le bien chacun dans notre sphère et nous trouverons notre récompense.

» Je lui ai promis que la tradition serait continuée par les jeunes générations, comme il avait lui-même continué son père.

» Je vous renouvelle aujourd'hui cette assurance. »

M. Leclercq-Motte dit qu'il fallait d'abord bien dégager la pensée du donateur: qu'entendait-il par les personnes les plus méritantes?

Le Comité a trouvé que les personnes les plus méritantes sont aujourd'hui celles qui ont le plus d'enfants.

Avec les difficultés actuelles de la vie, les mères de famille doivent de plus en plus être à l'honneur.

Il était donc juste que les premiers revenus provenant du legs Leclercq-Huet, allassent d'abord à ceux et à celles qui contribuent à maintenir les saines traditions de la famille française.

Le Comité croit ainsi avoir rempli les vœux du donateur.

Après la distribution des primes, **M. Willem**, directeur, prenant la parole au nom de tous, rappela la cordialité qui existait dans les rapports entre M. Leclercq-Huet et son personnel: c'était bien l'union du patron et de ses ouvriers.

Il dit qu'il est heureux de voir la tradition continuée et en remercia MM. Leclercq.

M. le chanoine Bonnet, doyen de St-Maclou, tint à remercier et à féliciter MM. Leclercq d'avoir continué les traditions de la maison Leclercq-Dupire. Il recommande l'âme de M. Leclercq-Huet, aux prières de tous.

A quelques jours de l'anniversaire de la mort de M. Leclercq-Huet, inclinons-nous devant la mémoire de cet homme de bien, de ce patron chrétien. Tous ceux qui l'ont connu, l'ont aimé et respecté. Son souvenir restera impérissable.

LA MESSE DE PRÉMICES DE M. L'ABBÉ LEMAN

M. l'abbé Leman a célébré hier, à 10 h., en l'église Saint-Maclou, sa messe de prémices. Voulant montrer toute leur sympathie envers le jeune prêtre, de nombreuses personnes remplissaient les vastes nefs de l'église. La rue et les habitations avaient été décorées avec soin par les habitants du quartier qui témoignèrent ainsi de leur joie de voir monter pour la première fois à l'autel un de leurs distingués concitoyens.

En cortège, M. l'abbé Leman se rend à l'église St-Maclou. Il célèbre sa première messe, assisté de M. l'abbé Decourcelle comme prêtre assistant; E. Delespierre, diacre et J. Delaoutre, sous-diacre. A l'Evangile, M. l'abbé Palémon Glorieux monte en chaire et exalte le rôle du prêtre. Pendant toute la durée de l'office, la chorale paroissiale s'est fait entendre. Parmi les ecclésiastiques, on remarquait notamment MM. les abbés Deburme, Nottebaert, Clarisse et Leruste.

Au cours de cette cérémonie, le rôle divin du prêtre fut glorifié, en la personne de M. l'abbé Leman qui joint à de belles qualités de cœur et d'intelligence, un esprit d'apostolat digne d'un vrai prêtre du Christ.

LA FÊTE DES ÉCOLES

Comme les années précédentes, le Comité de la Caisse des écoles organise, à l'occasion de la fête des écoles, une grande tombola gratuite, dotée de plus de 2.000 fr. de lots. La carte d'entrée, vendue 1 fr., donnera droit au tirage de la tombola. Les dons sont reçues par Mmes les directrices ou MM. les directeurs des écoles publiques de la ville. Les lots peuvent aussi être déposés à la Mairie, Bureau des écoles.

LA RÉUNION DU CERCLE HORTICOLE

Les belles réunions organisées mensuellement par le Cercle Horticole, attirent chaque fois de nombreux sociétaires. Hier encore ils s'étaient réunis en la salle Piat, sous la présidence de M. Imbrecht. Celui-ci donna quelques indications utiles, notamment au sujet d'un concours de jardins qui est organisé pour le 7 juillet. Les adhésions à ce concours, doté de prix importants en espèces, seront reçues à la réunion de juin. Une excursion à Gand est à l'étude, elle aura vraisemblablement lieu en juillet.

M. Pinte parla des travaux de la saison et de la culture des fleurs. Les précieux enseignements qu'il donna au cours de cette conférence, seront très utiles aux sociétaires dont la plupart sont des jardiniers occasionnels qui, après leur travail journalier, cultivent avec goût leur lopin de terre.

M. Imbrecht, au nom des sociétaires, remercia le conférencier et adressa également des remerciements à M. Bonte, de Croix, pour le désintéressement qu'il a montré en livrant les plantes qui faisaient l'objet de la tombola.

LA RÉUNION DES ANCIENS COMBATTANTS BELGES

Les Anciens Combattants belges se sont réunis hier dimanche, sous la présidence de M. Wredow qui, après lecture du procès-verbal, a donné quelques explications sur les lois et avis en cours. Il a entretenu aussi l'auditoire d'un sujet très important: les rentes de chevron. M. Wredow invita ensuite les sociétaires à assister nombreux, aux fêtes du 21 juillet, à la sortie à Warneton de 7 juillet et à l'excursion à Coxyde le 4 août.

Cette réunion se termina par une brillante tombola.

Il est meilleur d'obtenir l'insertion de votre annonce à la « dernière minute » que pas du tout.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI 27 MAI:

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Caisse d'Epargne: Fermée.

Etablissement Municipal de Bains: de 9 à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale: de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Marché: de 6 à 13 h.

LA RÉUNION MENSUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de commerce de Tourcoing, au cours de sa réunion mensuelle du vendredi 24 mai, a eu à étudier de très intéressantes questions, sur lesquelles nous donnons les extraits suivants:

Décès de M. Jules Lorthiois. — En ouvrant la séance, M. le Président rappelle la douloureuse surprise qu'ont éprouvée les membres de la Chambre de commerce de Tourcoing à l'annonce de la mort de leur collègue, M. Jules Lorthiois. Il rappelle en quelle estime était tenu M. J. Lorthiois dont l'affabilité égalait l'activité. Ses dons exceptionnels de travail et d'organisation en avaient fait une des plus fortes personnalités de l'industrie du Nord. Sa perte sera vivement ressentie de tous ceux qui, l'ayant approché, avaient pu apprécier ses rares qualités et son bon cœur.

La Chambre de commerce renouvelle à Mme Lorthiois-Franchomme ses sentiments de profondes condoléances.

Taxe d'apprentissage. — M. le Président donne communication d'une lettre du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique annonçant que l'Administration avait décidé de renoncer à comprendre dans un rôle complémentaire les assujettis à la taxe d'apprentissage qui avaient obtenu pour 1925 décharge de leur imposition par arrêté du Conseil de préfecture du Nord.

Accueillant cette décision avec satisfaction, la Chambre de commerce renouvelle le vœu que, dans l'avenir, toutes les Ecoles professionnelles soutenues par les Chambres de commerce et par les Groupements industriels ou commerciaux soient mises sur un pied de parfaite égalité avec les écoles officielles pour l'application de la loi sur l'apprentissage.

Budget 1930. — La Chambre de commerce étudiant dans son ensemble le projet de budget de 1930, constate que d'heureuses dispositions de ce projet comportent différents dégrèvements fiscaux qui peuvent se chiffrer à un milliard et demi. Elle doit retenir, cependant que l'ensemble des dépenses prévues pour 1930, et, partant, la charge contributive du commerce et de l'industrie, se trouvent considérablement augmentés. Les recettes dépassent de 3.291 millions celles du budget de 1929.

Se réservant d'étudier le détail de cette loi, la Chambre de commerce émet le vœu que soit réalisée la modification, réclamée depuis longtemps par le commerce et l'industrie, du régime de taxe sur le chiffre d'affaires en vue d'assurer une plus juste répartition et un sérieux allègement du poids de cet impôt, qui d'ailleurs dans l'esprit du législateur, ne devait être qu'un impôt provisoire.

Modification au régime actuel des droits successoraux. — Sur un intéressant rapport de M. Jules Leclercq, la Chambre de commerce appuie les vœux suivants émis par la Chambre de commerce de Nancy:

« 1° Que les droits de mutation par décès en ligne directe et entre époux soient sensiblement diminués et que le plafond de 25 % institué en pareil cas par la loi du 3 août 1926, soit ramené à 10 %;

» 2° Qu'en vue de favoriser les familles nombreuses, il soit tenu compte, dans une plus large mesure que ne le fait la loi actuelle, pour la fixation des droits à percevoir, tant du nombre d'héritiers laissés par le défunt que du nombre d'enfants de chaque héritier. »

Limitation du travail dans les ateliers familiaux. — Le Conseil supérieur du Travail a invité les Chambres de Commerce à déposer une enquête sur la limitation éventuelle de la durée du travail dans les établissements familiaux.

La disposition est proposée dans le but suivant: « Enrayer l'abus que les ouvrières font de leurs propres forces de travail ». Elle est inspirée, d'autre part, par les syndicats ouvriers qui s'élèvent contre « la concurrence que les ateliers familiaux, à la faveur de l'absence totale de limitation de la durée du travail, font aux travailleurs occupés en ateliers ou en usines ».

La Chambre de Commerce, après étude de la question, s'arrête aux conclusions suivantes: Tous les établissements strictement familiaux doivent rester étrangers à la réglementation légale du travail, du fait que ces ateliers se trouvant sous la surveillance et la direction des parents, il n'y a pas lieu de craindre que des abus de travail, nuisibles à la santé, soient imposés aux enfants.

D'autre part, l'application aux ateliers familiaux du contrôle du travail nécessiterait un personnel disproportionné avec le but à atteindre et aboutirait à porter une grave atteinte au principe fondamental de l'inviolabilité du domicile.

Assistance aux familles nombreuses. — La Chambre de Commerce a étudié la proposition de loi de M. Pernot, tendant à améliorer les conditions d'application de la loi du 22 juillet 1923, qui assure à toute famille française comptant au minimum quatre enfants vivants âgés de moins de 13 ans, une allocation annuelle pour chaque enfant à compter du quatrième.

Cette allocation nationale (primitivement fixée à 30 fr.) est fixée actuellement à 360 fr. par an pour chaque enfant bénéficiaire (c'est-à-dire le quatrième enfant et les suivants).

Si minime que soit l'allocation, si imparfaite que puisse paraître la loi, il n'en convient pas moins de la considérer comme l'heureuse initiative d'une politique que l'Etat français doit poursuivre avec grande ténacité: l'encouragement à la natalité.

Notre région, la première, doit estimer à son juste prix l'effort national d'encouragement aux familles nombreuses, elle qui sut par l'effort privé de ses industriels créer et développer admirablement l'œuvre des allocations familiales.

La Chambre de Commerce de Tourcoing, en conclusion, approuve entièrement la proposition de M. Pernot, qui peut se résumer comme suit:

1° L'allocation serait accordée aux familles comptant au moins trois enfants (au lieu de quatre sous le régime actuel) âgés de moins de quatorze ans (au lieu de 13).

2° L'allocation serait servie pour chaque enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint sa quatorzième année (actuellement les allocations sont suspendues dès qu'il n'existe plus quatre enfants n'ayant pas atteint leur treizième année).

3° Enfin le taux des allocations serait de: 360 fr. pour le troisième enfant; 540 fr. pour le quatrième enfant; 720 fr. pour le cinquième et les suivants.

(à suivre)

La fête de la Fédération intercantonale des Amicales laïques

Le temps a favorisé dimanche, à Tourcoing, la deuxième fête annuelle de la Fédération intercantonale des Amicales laïques.

La journée a débuté à l'école du Pont-de-Neuville, dont l'Amicale des Anciens Elèves fêtait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation et organisait à cette occasion des concours de tir et d'arbalète qui obtinrent un vif succès.

Dans la salle, décorée, de l'Amicale, se tint, à 10 h. 30, la séance de congrès, sous la présidence de M. A. Wagnon, président de la Fédération de Tourcoing, conseiller municipal, entouré de MM. Maxime Prot, secrétaire général de l'Union Post-Scolaire, conseiller municipal, et Duburcq, président de la Fédération de Roubaix.

En ouvrant la séance, M. Wagnon remercia les personnalités, notamment MM. Deborgher et Vandermarlière, adjoints au maire, et les conseillers municipaux, ainsi que tous ceux qui prenaient part à cette fête.

Des allocutions furent prononcées par M. Prot, qui parla du développement des Amicales et des œuvres post-scolaires, et par M. Bettremieux, secrétaire général de l'Union des Amicales du Nord, qui félicita M. Wagnon et l'Amicale du Pont-de-Neuville, puis procéda à la remise des distinctions décernées par l'Union.

M. Duburcq entretint ensuite l'assistance de l'organisation sportive, qui doit réunir toutes les Amicales laïques.

Les conclusions du Congrès en faveur de la défense et de la propagande de l'école laïque furent données par M. Wagnon, qui leva la séance à 11 h. 30.

La journée se poursuivit par un banquet intime servi à 12 h. 30 dans la salle de la Fédération de Tourcoing, rue du Haze.

L'après-midi était réservé aux festivités. Après une réception à l'école du Pont-de-Neuville, un cortège composé des sociétés musicales, des sections d'éducation physique et de gymnastique et des amicalistes, défila dès 15 heures dans le quartier par les rues du Pont-de-Neuville, de l'Yser, de Gand, boulevard de l'Egalité et rues de la Maisence et du Pont-de-Neuville.

L'animation se reporta ensuite à l'école. Outre la Foire aux plaisirs, organisée par l'Amicale du Pont-de-Neuville, le public put assister à des concerts et à une fête d'éducation physique qui furent très applaudis.

Un concert permanent dans la salle de l'Amicale et un bal avec le concours de l'Orchestre franco-belge, clôturèrent cette fête.

La Clique scolaire à Rambouillet

Nous avons reçu le télégramme suivant nous faisant connaître les prix remportés par la Clique scolaire au concours international de Rambouillet :

Premier prix d'honneur, premier prix d'excellence et félicitations du jury, premier prix d'exécution, 1er prix d'ordonnance, premier prix de direction en tonne (médaille d'argent) et de nombreuses félicitations.

La section de la Clique scolaire rentrera ce soir lundi, à 20 heures, à la gare de Tourcoing. Nul doute qu'un public nombreux ira lui témoigner sa sympathie. La section se rendra ensuite à l'Hôtel de Ville où elle sera reçue officiellement par l'Administration municipale.

MEUBLES-SALONS. 15, place Ch.-Roussel. 321

LA VENTE DE CHARITÉ AU PROFIT DES ECOLES LIBRES

La deuxième journée de cette manifestation de bienfaisance a obtenu tout le succès que l'on pouvait escompter.

Aux différents comptoirs le public, empressé, se fit un plaisir de choisir, puis d'acheter, parmi les milles bibelots offerts, ceux qui leur plaisaient le plus, et en fin de journée bien des rayons étaient dégarnis ou vides.

Au cours de l'après-midi, le buffet où le choix était des plus complets, vit lui aussi une affluence heureuse d'y trouver des rafraîchissements en même temps que des attractions composées avec soin.

De ces deux jours de charité, les bénéficiaires seront nos amicales qui, par leur action sur les écoles libres pourront mieux poursuivre encore leur mission.

DÉMÉNAGEMENTS. Wagons. **Autos capitonnés. GARDE-MEUBLES.** Me H. DAEL. **Vidanges.** 19, rue Nationale, Tourcoing. (Tél. 74). (518

Un incendie, rue Saint-Louis

Dimanche, à 20 h., les sapeurs-pompiers ont été appelés rue Saint-Louis 2, au café tenu par M. A. Vercoutre, où un incendie dont on ignore les causes, venait de déclarer un hangar contenant des balançoires, des paniers à pigeons et divers objets.

Le tout a été détruit, ainsi que la palissade donnant rue Jean-Bart. Les dégâts sont évalués à 30.000 fr.

HALLUIN

A LA MÉMOIRE DES MORTS DU HAMEAU DU MONT

Dimanche matin, s'est déroulée en l'église St-Alphonse, au Mont d'Halluin, la touchante cérémonie de la bénédiction d'une plaque commémorative destinée à perpétuer le souvenir des cinquante-quatre enfants du hameau morts au champ d'honneur. La cérémonie a eu lieu au cours d'une messe solennelle célébrée à 9 h. 30 à la mémoire du maréchal Foch et des grands morts de la guerre, à laquelle assistèrent toutes les sociétés patriotiques du hameau avec leur drapeau.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 27 mai 1929 N° 9.

UN MENSONGE

PAR GEORGES DE LYS

« Quant à moi, après l'effondrement de mon rêve, je ne songeai qu'à m'isoler du monde. Bien que mes études me désignassent pour servir dans les armes dites savantes, j'obtins de faire mon service militaire aux chasseurs alpins. J'aspirais au grand air, aux solitudes des postes dans les neiges, aux ascensions qui harassent le corps et engourdissent la pensée. Ce fut en vain ; toujours me poursuivait le fantôme d'Albane.

« Je connus pourtant une heure douce, durant mon temps de soldat. Le hasard des marches nous amena à faire étape à Saint-Pierre-de-Chartreuse, où avait vécu le médecin, mon grand'père. Le simple énoncé de mon nom alluma, dans le bourg, un feu crépitant de sympathies. Chacun voulait me faire fête, évoquait la mémoire du bon docteur Valorge, me questionnait sur mon père. Et je connus alors la beauté et la grandeur du vieil adage : *Tranxire benefaciendo.*

« Pour ne pas faillir aux exemples et au souvenir des miens, j'acceptai les galons d'officier de réserve. Alors je ne croyais pas à l'imminence de la guerre, sans quoi je les eusse de moi-même recherchés. La Providence y pourvoyait.

« Libéré du service, je ne voulus pas rentrer dans la vie des grandes villes. Je trouvai un poste d'ingénieur, dans ces mêmes solitudes alpestres où avait vécu mon aïeul. Au cours de mes randonnées de soldat, j'avais relevé des forces naturelles, qui ne réclamaient que du travail pour être mises en valeur. Les plans que j'exposai furent adoptés et je me rua à la besogne, me surmenant toujours pour mater ma douleur. Hélas ! elle continuait sa faction à mon chevet, hantant jusqu'à mes sommeils harassés par de torturants cauchemars.

« Albane ! penser qu'elle était la femme d'un autre ! qu'elle aimait peut-être ce larron de mon bonheur !

« Et j'ai vécu ainsi jusqu'à l'heure où la mobilisation m'a arraché du fond de mes montagnes, pour remplir ma tâche d'officier de France. C'est au front que j'ai trouvé le premier allègement à ma souffrance. Avais-je le droit de m'enfermer égoïstement dans mon deuil, quand la patrie était envahie, quand tant de maux s'étalaient autour de moi ? Puis, mes hommes m'étaient d'un si puissant exemple